

Département de la Savoie
Commune de Saint-Alban-Leysse

ARRETE MUNICIPAL

n° 144/2025

portant tableau annuel d'avancement de grade – année 2025

CADRE D'EMPLOIS : Adjoint Administratifs Territoriaux

Pour l'accès au GRADE de : Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe

Le Maire de la Commune de **SAINT-ALBAN-LEYSSE**

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique,
- **Vu** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2007 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade applicables dans la collectivité,
- **Vu** l'arrêté n° 422/2021 en date du 08 juillet 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2^e classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé grade actuel	Libellé grade proposé	Ordre de priorité	Date d'effet souhaitée de l'avancement
EXCOFFON Emilie	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^e classe par ancienneté	1	01/10/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables*		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Fait à Saint-Alban-Leysse, le 03 mars 2025



Le Maire

Michel DYEN